

BOURG ET CASTRUM À DIGNE : DICHOTOMIE ET COMPLÉMENTARITÉ

Point de passage obligé entre deux régions ouvrant l'une vers les pays duranciens, l'autre vers un arrière-pays montagnard et cloisonné mais donnant accès vers la mer comme vers le Piémont, la ville de Digne (Alpes-de-Haute-Provence) occupe une position privilégiée. Elle s'inscrit à la confluence de trois vallées parcourues par des torrents d'inégale importance : la Bléone, elle-même affluent de la Durance ; le Mardaric, qui occupe l'ancienne vallée morte du Bouirenc capté en amont par la Bléone¹ ; les Eaux-Chaudes, avec une source thermale connue semble-t-il dès l'Antiquité². Ces axes de circulation essentiels encadrent un éperon rocheux naturel facile à défendre. C'est sur ce point fort que s'implanta au Moyen Âge le château de l'évêque, autour duquel se développa le bourg castral devenu progressivement le centre urbain essentiel. Un second Bourg existait cependant, autour de la cathédrale Notre-Dame établie dans la vallée du Mardaric (fig. 1). L'étrangeté de cette situation et la présence de quelques vestiges de l'Antiquité tardive ou du haut moyen âge avaient depuis longtemps attiré l'attention sur la valeur

1. C. JORDA et S. NALIN, « La ville de Digne. Histoire naturelle d'un site urbain et de son environnement », dans *Notre-Dame du Bourg. Une vie de cathédrale*, ouvrage collectif, Digne, 1990, p. 8-13 ; C. JORDA, *Évolution géomorphologique et archéologie d'un site urbain de moyenne montagne alpine : Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence)*, Mémoire de DEA, Institut de géographie, université d'Aix-Marseille II, 1991, 125 p.

2. Sur les fouilles de l'*hospitalia* proche, du 1^{er} siècle, abandonnée après un incendie au III^e siècle, cf. I. GANET *et al.*, dans *Bilan scientifique 1991*, Aix, Service régional de l'archéologie, p. 27-28 ; F. DERYM, « Dans le vallon des Eaux-Chaudes », dans G. BÉRARD dir., *Les Alpes-de-Haute-Provence*, Paris, 1997 (Carte archéologique de la Gaule 04), p. 167-168.

probable de cette zone³. Les fouilles récentes en ont confirmé l'ancienneté, montrant par ailleurs que ce site était le seul suffisamment à l'écart des crues de la Bléone pour avoir pu abriter la cité antique⁴.

DU SUBSTRAT ANTIQUE À L'ORGANISATION MÉDIÉVALE

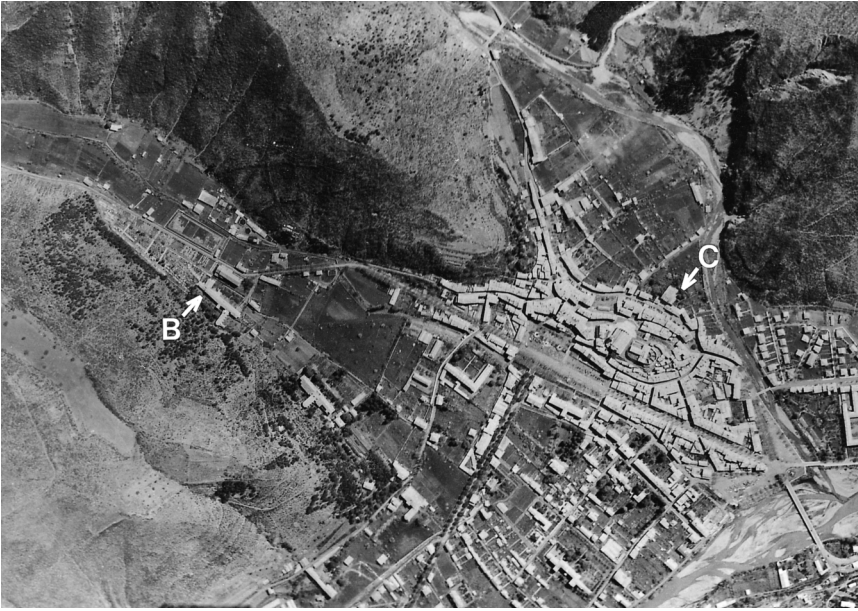
Déjà mentionnée par Pline l'Ancien en tant que chef-lieu des *Bodiontici*, l'agglomération de Digne avait au II^e siècle le statut de municipe. Elle fut semble-t-il élevée au rang de colonie, vers la fin du II^e siècle ou au début du III^e siècle⁵. L'importance relative de la cité, qui couvrait alors une superficie d'environ huit hectares, semble confirmée par les données archéologiques. Celles-ci ont fait apparaître des habitations étendues, avec thermes et décor soigné, à l'ouest et même à l'est de la cathédrale. Plus près de celle-ci, des découvertes plus monumentales laissent penser à l'existence de bâtiments publics : un forum peut-être, dont une galerie put être mise au jour partiellement, tandis que des éléments de colonnes et de sculptures épars, de grand module, suggèrent la proximité d'un monument important bâti peut-être sur le replat rocheux dominant l'église⁶. Ici encore de nombreux

3. P. GASSENDI, *Notice historique sur l'Église de Digne (1654)*, traduction F. GUICHARD, Digne, 1845; *id.*, *L'Église de Digne*, publication et traduction M.-M. VIRÉ, Société scientifique et littéraire des Alpes-de-Haute-Provence, 1992; P.-A. FÉVRIER, *Le développement urbain en Provence de l'époque romaine à la fin du XIV^e siècle*, Paris, 1964, p. 76, 93, 134-135; *id.*, « Digne », dans Y. DUVAL *et al.*, *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle, II, Provinces ecclésiastiques d'Aix et d'Embrun. La Corse*, Paris, 1986, p. 73-75; *id.*, « La christianisation du pays de Digne », dans *Une vie de cathédrale*, p. 17-18. Sur la cathédrale elle-même, J. THIRION, « Notre-Dame du Bourg », dans *Annales de Haute-Provence*, n° 319, 1993, p. 7-88.

4. Outre des sondages multipliés jusque dans le nouveau cimetière, à l'est de la cathédrale, deux chantiers principaux se développèrent, l'un à l'ouest (fouilles de la RPA : résidence pour personnes âgées), l'autre sous la cathédrale et dans son environnement, en fonction des travaux de restauration entrepris par le Service des monuments historiques. Sur le premier, voir M. BONIFAY, P.A. DUCLOS, G. LEMAIRE, P. RAYNAUD, R. ZÉRUBIA, *Digne cité antique, Digne cité médiévale*, Digne, Cahiers du musée, 2, 1986, 16 p.; R. ZÉRUBIA, « La cité de Digne », dans *Une vie de cathédrale*, p. 14-15, 48; *id.*, « Notice », dans G. BÉRARD dir., *Les Alpes (...)* p. 166-167. Sur le second : G. DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, « Les fouilles récentes de la cathédrale Notre-Dame du Bourg », dans *BSNAF.*, 1989, p. 211-231, ill., et en dernier lieu, *id.*, « Digne. Église Notre-Dame du Bourg. Ancienne cathédrale », dans N. DUVAL dir., *Les premiers monuments chrétiens de la Gaule, I, Sud-Est et Corse*, Paris, 1995, p. 68-80; *id.*, « La cathédrale Notre-Dame du Bourg », dans G. BÉRARD dir., *Les Alpes (...)*, p. 149-166.

5. Interprétation contestée par A. ROTH, « L'inscription des Escoyères dans le Queyras, la date de l'octroi du droit latin aux Alpes Cottiennes, et la question du statut de *Dinia* », dans *Rivista di Studi Liguri*, LIX-LX, 1993-1994, p. 73-101. État des questions dans G. BÉRARD dir., *Les Alpes (...)*, p. 149.

6. Hypothèses suggérées par P. VARÈNE et P. GROS, qui ont bien voulu étudier ces données et en proposer des restitutions.



1 - Digne : Bourg et castrum en avril 1944 (Fonds EFR en dépôt au CCJ., CNRS, Aix-en-Provence).

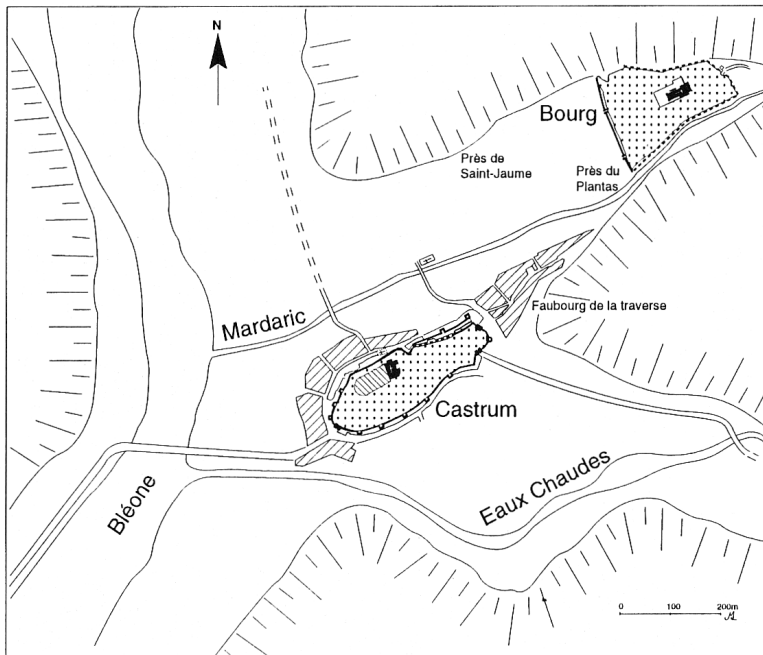
tubuli de thermes et fragments de marbres, moulurés ou non, indiquent des installations complexes, complétées par la mise en place d'un réseau d'évacuation des eaux dont le tracé guida certains aménagements postérieurs. Il en fut de même d'un second portique découvert dans la partie orientale des fouilles et bientôt abandonné partiellement, comme tout cet ensemble. Une mutation décisive se produisit alors, qui ouvrait la voie à une transformation radicale du site.

Celle-ci se traduit d'abord, dans ce secteur à demi déserté, par l'apparition de quelques tombes isolées datables de la fin du III^e ou du début du IV^e siècle⁷. La mise en place rapide de deux mausolées vite réunis par un petit enclos funéraire témoigne d'une volonté de structuration réelle de cet espace, dont rien n'indique encore la christianisation. Cette dernière s'affirma en revanche au siècle suivant, avec l'organisation de deux lieux de culte. L'un, très modeste, fut établi sur l'ancienne zone funéraire dont les bâtiments furent alors remaniés – et parfois vidés de leurs ossements – afin de s'adapter à leurs nouvelles fonctions. L'autre, de grandes dimensions, prit place au sud, entre le portique oriental et une galerie aménagée sur l'ancien égout; un nouveau portique fut créé à l'ouest afin d'assurer un accès monumental à l'édifice. Cette basilique fut amplifiée au VI^e siècle par la création

7. Chronologie précisée par des analyses au 14C effectuées, comme toutes celles utilisées ici, par le Laboratoire du radiocarbone de Lyon, sous la direction de J. Évin.

d'un nouveau chevet et d'annexes – l'ensemble s'inscrivant étroitement sous la cathédrale actuelle, de la croisée du transept à la première travée de la nef. Les fouilles récentes montrent cependant qu'une nouvelle et importante phase de transformation s'ouvrit au cours du XI^e siècle : temps où se produisit une véritable réorganisation de l'architecture du site désormais unifiée et concentrée autour de ce bâtiment modernisé intérieurement, agrandi et prolongé vers l'ouest par une puissante avant-nef (clocher-porche?). De telles rénovations, qui perdurèrent jusqu'à la reconstruction du XIII^e siècle, peuvent s'inscrire dans le mouvement de reconstruction des églises qui se manifeste alors en Provence d'après les textes. Elles témoignent aussi, peut-être, des fonctions réelles assumées par cet édifice où apparut dès l'époque carolingienne (X^e siècle) un chœur vraisemblablement canonial, l'existence du chapitre étant bien assurée en ce lieu lors de la réapparition des textes en 1177⁸.

À cette époque déjà tardive, la structuration de la ville en deux parties distinctes s'affirme nettement comme l'indiquent les bulles pontificales



2 - Digne à l'époque médiévale (dessin M. Leclerc, LAMM).

8. E. ISNARD, *Essai historique sur le Chapitre de Digne et sur Pierre Gassendi chanoine et prévôt (1177-1790)*, Digne, 1915, p. 167.

9. F. GUICHARD, *Essai historique sur le cominalat dans la ville de Digne*, Digne, 1846, 2 vol., en part. t. II, Preuves, p. 12-14.

de 1180 et 1184⁹ (fig. 2). Au chapitre et à son prévôt le Bourg; à l'évêque le *castrum* bâti sur la hauteur où est établie sa demeure mentionnée en 1193 : *in civitate Dignensi (...) scilicet in castro, in domo episcopi*¹⁰. Ce *castrum* reste sous la directe comtale, comme le précisent l'enquête de 1252 et la sentence arbitrale de 1257 rappelant le partage des pouvoirs¹¹. Le comte garde la haute justice et les redevances majeures (albergue, queste et cavalcades); mais la basse justice est partagée entre le suzerain et l'évêque, avec la curie comtale (*curia regis*) dirigée par le bailli aidé du juge et du clavaire et la curie épiscopale par l'official. Une institution originale, le cominalat, créée en 1260 renforce encore les droits de *universitas* du *castri seu civitatis Digne*, ceci jusqu'à son extinction en 1385 au profit des seuls syndics¹². Dans le Bourg, en revanche, dont les libertés et franchises ont été confirmées par Raymond Bérenger IV en 1222 à la suite de ses prédécesseurs Alphonse et Raymond Bérenger (I ou II), le prévôt a les droits de justice¹³; mais l'institution du consulat, mise en place en 1297 d'après Gassendi, contribue à la défense des habitants et à la gestion de l'agglomération et de son territoire jusqu'à leur union avec la cité¹⁴.

L'importance respective de ces deux communautés se perçoit aussi bien au travers des rares données démographiques que sur le terrain. En 1315, 330 feux réels sont dénombrés dans le *castrum*, contre 56 dans le Bourg occupé il est vrai essentiellement par les membres du chapitre et les serviteurs ou les artisans en dépendant¹⁵. Les estimations postérieures, réunissant *castrum* et Bourg, tombent à 72 feux fiscaux en 1400, au plus fort de la crise, pour remonter à 200 feux réels en 1471 (420 maisons en 1698). Courbe excessive sans doute puisqu'un livre d'estime rédigé en 1407 indique 280 allivrés vivant à Digne, ce qui – avec les exempts – pourrait laisser penser à une population d'environ 2 300 personnes¹⁶. Il est cependant certain que, dès cette époque, le déclin du Bourg est sensible. Il s'accélère encore avec la construction dans le *castrum* de l'église Saint-Jérôme (1490-1500) bientôt promue, de fait sinon de droit,

10. *Id.*, *ibid.*, p. 16.

11. E. BARATIER, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles 1^{er} d'Anjou en Provence (1252 et 1278)*, Paris, 1969, p. 344-345; F. GUICHARD, *Essai (...)*, II, p. 33-41.

12. F. GUICHARD, *Essai (...)*, II, p. 41-46.

13. *Id.*, *ibid.*, p. 16-17; E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 84.

14. P. GASSENDI, *Notice (...)*, p. 26.

15. E. BARATIER, *La démographie provençale du XIII^e au XVI^e siècle*, Paris, 1961, p. 44, 77, 158-160.

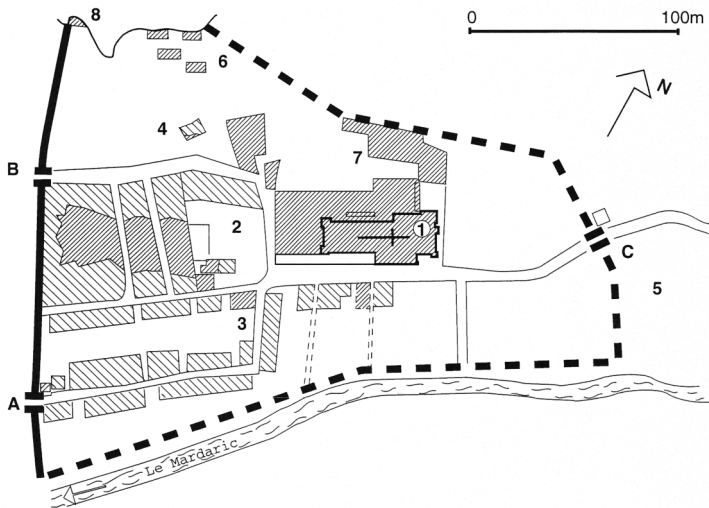
16. N. LAPEYRE, *Digne et sa zone d'influence d'après un livre d'estime de 1407*, DES d'histoire, université d'Aix, 1971; N. COULET, « Le cadastre de Digne de 1408 et le problème de la "réduction" », dans *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique, (table ronde de Saint-Cloud, 1985)*, Rome, École française, 1989, (collection de l'E.F.R. 120), p. 83-100.

17. P. GOFFI, « Cathédrale Saint-Jérôme », dans *Les cathédrales, II, Digne*, 1993, *Annales de Haute-Provence*, 319, p. 87-97.

au rang de cathédrale (1591)¹⁷. Cette évolution conduit à l'abandon presque total de cet ancien – et premier – site urbain devenu alors essentiellement funéraire. La topographie de ces sites, telle qu'il est possible de la reconstituer actuellement, éclaire encore cette divergence.

LA TOPOGRAPHIE MÉDIÉVALE : QUELQUES DONNÉES

Le Bourg canonial s'étirait dans la vallée du Mardaric sur 150 m environ de part et d'autre de la cathédrale Notre-Dame, en contrebas de la colline occupée par l'ancienne chapelle Saint-Vincent (fig. 3). Il était ceint d'une enceinte mentionnée en 1359 et qualifiée de *moenibus antiquis Burgi* en 1507¹⁸. Trois portes y donnaient accès, l'une à l'est (la porte supérieure ou porte Savine) et deux autres à l'ouest (porte inférieure ou porte de Notre-Dame la Belle au Sud; porte Laurence au nord), ces dernières partiellement reconnues par



3 - Le Bourg au moyen âge. 1 : la cathédrale Notre-Dame et son environnement fouillé. 2/7 : les zones bâties reconnues lors des fouilles récentes ou à l'aide de descriptions anciennes. 8 : la chapelle Saint-Jean-Chrysostome. En gras : le tracé du rempart avec ses portes (A : porte inférieure dite de Notre-Dame-la-Belle; B : porte Laurence; C : porte supérieure ou Savine, à l'emplacement incertain). D'après R. Zérubia, 1990, et les fouilles récentes. (Dessin M. Leclerc, LAMM).

18. Enceinte mentionnée indirectement en 1230-1234 (*infra muros Burgi*), et en 1359 (*juxta domum sive moenia Burgi Dignensi*), cf. E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 96 et 169; *id., ibid.*, p. 94 (1507).

19. P. GASSENDI, *Notice (...)*, p. 20; E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 91-92; R. ZÉRUBIA, « Le Bourg, un quartier canonial », dans *Une vie de cathédrale*, p. 45-46.

l'archéologie de même que le tracé du rempart¹⁹. Aucune trace de cloître ne put être mise en évidence près de la cathédrale, hormis les vestiges d'une galerie peut-être couverte d'une charpente aménagée contre son flanc nord et vite ennoyée sous les sépultures (tombs sous lauzes, puis en caveaux). Diverses constructions existaient également, en particulier au nord et à l'est où elles ferment l'espace. Elles complètent les indications données par les textes, mentionnant plusieurs maisons avec jardin accolées au rempart, au nord. Celles-ci étaient réservées aux dignitaires du chapitre, telles celles du sacristain, du précenteur et surtout du prévôt où se tenaient aux XIII^e et XIV^e siècles les assemblées capitulaires, transférées ensuite dans la chapelle Saint-Elzéar comme l'ont montré les fouilles de la cathédrale²⁰. D'autres, de bonne qualité, furent également découvertes à l'ouest de la cathédrale : les données restent malheureusement trop incomplètes pour interpréter plus complètement leur chronologie peut-être un peu plus ancienne et leurs fonctions. Elles s'opposent au tissu plus dense du quartier populaire, voire même artisanal (découverte d'un four de fondeur, utilisé longuement), établi plus en retrait jusqu'au contact du rempart occidental : les bâtiments très arasés furent ici établis sur des fondations de pierres sèches utilisant des galets de rivière et ne permettant guère, d'après les fouilleurs, que des élévations en matériaux légers. Il n'en était pas de même d'une habitation implantée au sud-est, près de l'ancienne ruelle du Bourg et de la cathédrale. Cette maison fut élevée sur un mur de l'Antiquité tardive qui en fixa l'orientation et elle fut enfouie, après un violent incendie survenu vers la fin du moyen âge, sous des constructions attribuables aux rénovations du XVII^e siècle. Exemplaire par les séquences chronologiques relevées, cette demeure l'est aussi par sa qualité et son mobilier et elle peut évoquer la résidence d'un chanoine ou d'un bénéficiaire au XIV^e siècle, moment encore aisé pour le chapitre de Digne²¹. Des ruelles structuraient ce quartier. Deux, caladées, furent reconnues au cours de la fouille de la RPA, d'autres ayant existé aussi, antérieurement, dans la zone des églises ; le principal axe de circulation restait cependant la voie longitudinale (avec péage) devenue bientôt le chemin royal et dont le tracé évolua, passant du nord au sud de l'église²². A l'extérieur du Bourg, à l'est, l'Hôpital-Vieux mentionné en 1180 avait été établi à 500 m environ en amont de la ville²³. A l'ouest, des prés décrits aux

20. E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 19, 44, 98, 132 ; G. DÉMIANS D'ARCHIMBAUD, « La nouvelle cathédrale et ses aménagements intérieurs », dans *Une vie de cathédrale*, p. 40-44.

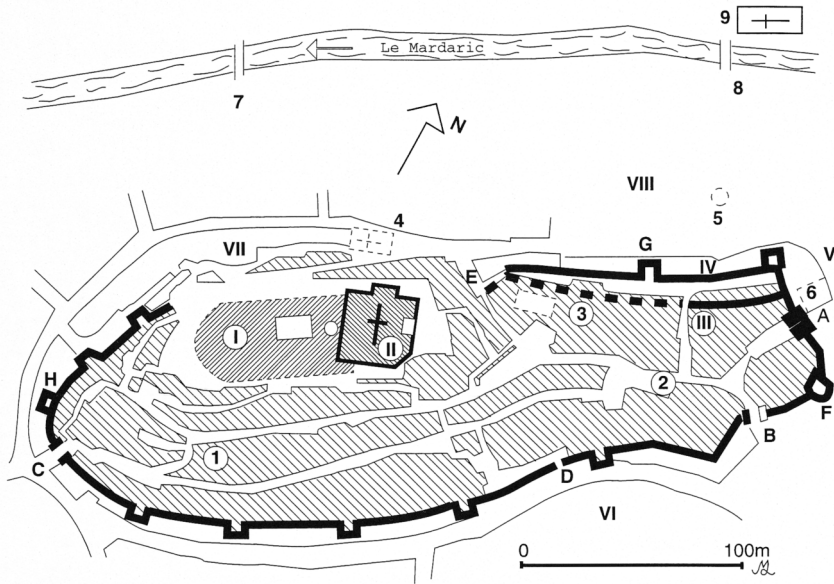
21. R. ZÉRUBIA, « Habitats médiévaux des XIII^e et XIV^e siècles », dans *Une vie de cathédrale*, p. 47-50.

22. P. GASSENDI, *Notice (...)*, p. 22. Les fouilles de la RPA et de la cathédrale apportent des renseignements partiels mais significatifs sur l'évolution de cette voirie qui guida encore, sans doute, plusieurs tracés de l'époque moderne.

23. E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 43, 44, 45.

XV^e et XVI^e siècles (tel le pré du Plantas servant alors au tir à l'arbalète) séparaient l'agglomération du populaire faubourg de la Traverse qui, toujours sous la directe du prévôt, s'étendait jusqu'aux remparts de la cité²⁴. C'est ici que fut transféré, vers le milieu du XIV^e siècle, l'ancien hospice du Bourg.

Au contraire du Bourg, la ville se concentrait sur l'extrémité de l'éperon rocheux de 350 m de long sur 150 m de large environ qui dominait la Bléone et ses affluents (fig. 4). Le sommet était occupé par le château de l'évêque, déjà rénové partiellement en 1298 (*in domo episcopali, in sala nova dicte domus*), en 1324 (*in aula nova domus episcopalis*) et 1325 (*in domo episcopali in castro veteri subtus domum tectis tegularum*); en 1485, la chambre de l'évêque est mentionnée (*Actum Digniae urbi (...), in castro episcopali et*



4 - Le castrum au moyen âge. I : emplacement du château épiscopal avec son puits. II : église Saint-Jérôme. III : rempart du XIII^e siècle. IV : enceinte du XIV^e siècle, avec ses tours (A : porte de la Traverse; B : porte des Bains; C : porte de Gaubert; D : le Portalet; E : porte du Chapitre; F : tour de Taillas; G : tour de la Glacière; H : tour du Pied-de-Ville). V : faubourg de la Traverse. VI : faubourg de Soleilhe-Bœuf. VII : faubourg de l'Hubac. VIII : Pré-de-Foire. 1 : rue Juiverie; 2 : *Curia regis*; 3 : maison du Chapitre; 4 : chapelle Sainte-Catherine; 5 : moulin du Pré-de-Foire; 6 : ancien hôpital du Saint-Esprit; 7 : pont des Monges; 8 : pont des Cordeliers; 9 : couvent des Cordeliers. D'après R. Zérubia, 1984, et études récentes (dessin M. Leclerc, LAMM).

24. *Id., ibid.*, p. 93-94 : G. BAILHACHE, *Archers et arbalétriers dignois au XV^e siècle*, Digne, 1941, 30 p.,

25. F. GUICHARD, *Essai (...)*, II, p. 89, 192, 203. J. THIRION, « Notre-Dame », p. 81.

*in camera dormitorii predicti domini episcopi*²⁵). Ce château reste malheureusement fort mal connu puisque ses ruines encore visibles au temps de Gassendi furent bientôt arasées afin de permettre la construction de la chapelle Saint-Charles, puis de la prison conçue en 1810 qui l'engloba dans ses murs. Il est probable que cette chapelle Saint-Charles fut bâtie à l'emplacement même de la chapelle castrale Saint-Jean, citée en 1237 et en ruine au XVII^e siècle²⁶. Il est certain par ailleurs que, lors de la construction de l'église Saint-Jérôme, le manque d'espace obligea à empiéter sur les parties orientales du château. C'est alors, précise Gassendi, que le grand tinel fut démoli ainsi que la tour portant l'horloge et la cloche de la ville, qui dominait le bourg depuis 1412 (horloge rétablie sur le nouveau clocher en 1509)²⁷. De même, l'on réutilisa une salle voûtée du château pour aménager une première sacristie à l'ouest du chevet de la nouvelle église²⁸.

Dès l'abandon de cette forteresse tombée aux mains des calvinistes en 1576, les évêques de Digne s'étaient aménagé une nouvelle résidence de l'autre côté de la ville. Ils utilisèrent alors la puissante tour des Taillas (dont la démolition fut décidée en 1822) qui dominait les remparts et contrôlait deux des principaux accès à la cité (portes de la Traverse et des Bains ou de Soleilhe-Bœuf) au contact des terrains et faubourgs encore sous la directe du chapitre²⁹. Par son plan polygonal, ses fondations épaisses de près de 5 m à l'est et ses cinq niveaux planchéiés accessibles en partie par un escalier pris dans l'épaisseur des maçonneries, cette tour constituait un véritable point fort autour duquel put s'organiser le second palais épiscopal face à la cité laïque elle-même densément occupée et totalement emmurillée³⁰.

Le développement progressif des enceintes autour du bourg castral laisse supposer des agrandissements successifs imposés par la densification de l'habitat. Il est possible qu'un premier noyau de construction se soit établi autour de la plate-forme du château, en particulier sur son versant sud (bientôt occupé par la rue de la juiverie)³¹. Les vestiges d'un rempart, avec archère, attribuable au XIII^e siècle et, à l'ouest, la construction de la petite tour du Pied-de-Ville près de la porte de Gaubert, montrent cependant que,

26. *Id.*, *ibid.*, p. 25.

27. P. GASSENDI, *Notice (...)*, p. 126-127 ; M.-Z. ISNARD, « La tour de l'horloge à Digne (1361-1890) », dans *Bull. Soc. scientifique et littéraire des Bases-Alpes*, t. IV, 1889-1890, p. 256-274.

28. Cf. le prix-fait de la nouvelle église, AD des AHP, 2E 14217, ff. 131-134 ; P. GOFFI, « Cathédrale Saint-Jérôme », p. 91-95 et 203-206.

29. P. GASSENDI, *Notice (...)*, p. 15-16 ; E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 94-95 ; G. BAILHACHE, « Archers (...) », p. 10-11.

30. R. ZÉRUBIA, « Les remparts », dans *Annales de Haute-Provence*, n° 297, 1984, p. 60-87, en part. p. 60, 62, 71.

31. E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 69 ; sur la localisation de la *curia regis*, cf. F. GUICHARD, *Essai (...)*, p. 488-495.

dès cette époque, la ville atteignait déjà son amplitude longitudinale essentielle³². Mais dès 1260, des ouvertures avaient été percées dans l'enceinte afin d'éclairer les maisons contiguës, comme l'indique une transaction passée entre le comte et l'évêque d'une part, l'*universitas* de Digne d'autre part³³ : abus répétés qui allaient, avec l'extension des faubourgs, rendre aussitôt nécessaire la construction d'un nouveau rempart. Dès 1323 puis en 1361 et 1362, des ordonnances rappelèrent d'abord la nécessité de détruire les maisons bâties sur les remparts ou dans les fossés puis l'obligation de renforcer l'enceinte, fût-ce au prix de nouvelles taxes bientôt étendues aux membres du clergé et aux juifs (1374)³⁴. C'est sans doute de cette période que date l'essentiel de la seconde enceinte qui entoure désormais de façon continue tout le *castrum*³⁵. Percée de cinq portes au moins et flanquée tous les 50 m environ de tours rectangulaires ouvertes à la gorge (une dizaine reconnues), cette courtine maintenant bien restituable enserrait un espace d'environ cinq hectares auquel s'ajoute peut-être un élargissement vers le nord, en pied-de-pente, dans la zone la plus accessible et encore à l'abri des crues du Mardaric.

C'est dans cette zone également que l'on peut situer la chapelle et le couvent Sainte-Catherine, de l'ordre de sainte Claire, rattachée en 1470 à la mense capitulaire et près duquel fut implanté en 1666 le pont des Monges sur le Mardaric³⁶. Le couvent des frères Mineurs ou des Cordeliers, bien attesté dans la seconde moitié du XIII^e siècle, était établi un peu plus à l'est près d'un pont du même nom, de l'autre côté du Mardaric³⁷. Ces deux couvents encadraient ainsi un large espace devenu en 1437 le Pré-de-Foire; un moulin y fut installé³⁸. Sur l'autre versant du *castrum*, dans le vallon des Eaux-Chaudes, une passerelle dut exister, remplacée entre 1448-1450 par un pont de pierre servant en même temps d'aqueduc : il amenait les eaux de Saint-Lambert (aujourd'hui Saint-Jean) vers la ville dont c'était alors la principale alimentation en eau, hormis les puits tel celui du château³⁹. La traversée de la Bléone était enfin autorisée par une passerelle attestée en 1251 : les droits de péage appartenaient

32. R. ZÉRUBIA, « Les remparts », p. 63-65.

33. F. GUICHARD, *Essai (...)*, I, p. 455-459 et II, p. 41-46.

34. F. GUICHARD, *Essai (...)*, I, p. 212-213, II, p. 184-185, p. 333-335, p. 387-390.

35. R. ZÉRUBIA, « Les remparts », p. 61-83, avec nombreux relevés.

36. P. GASSENDI, *Notice*, p. 137, 141-146; E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 173-175; G. MATHIEU, « Les ponts de Digne », dans *Annales de Haute-Provence*, n° 297, 1984, p. 43-54, en part. p. 45.

37. P. GASSENDI, *Notice (...)*, p. 129-130; F. GUICHARD, *Essai (...)*, I, p. 111 (1294), II, p. 290; G. MATHIEU, « Les ponts », p. 45.

38. E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 77-78.

39. G. MATHIEU, « Les ponts », p. 47. Sur les puits du château, cf. R. ZÉRUBIA, « Les remparts », p. 67.

40. G. MATHIEU, « Les ponts », p. 47-50.

alors au couvent des Cordeliers⁴⁰. Son remplacement par un pont véritable semble avoir été décidé dès le début du XIV^e siècle : l'*opus pontis Bledone* signalé dans une lettre de Robert d'Anjou en 1306 se poursuit cependant lentement et difficilement⁴¹. Le prix-fait de 1330 décidant de la construction d'un pont entièrement en bois marque ainsi le début d'une longue série de travaux et reconstructions⁴². La création au XV^e siècle d'un deuxième pont établi sur des piles de pierre mais avec tablier en bois, déjà réparé en 1449 (et mieux connu depuis les récentes fouilles), souligne la difficulté de dompter cette rivière restée torrentielle malgré la construction de digues complémentaires⁴³. Ce passage sur la Bléone était cependant essentiel pour l'économie de cette cité dépendant de la circulation dans les vallées environnantes.

INDICES ÉCONOMIQUES

La répartition des activités entre le Bourg et le *castrum* se fit de façon parfois concurrentielle, semble-t-il, au moins à l'origine. Dès 1177, le chapitre avait obtenu d'Alphonse d'Aragon le monopole de la vente du sel dans tout le diocèse (hormis la part comtale concernant la moitié des salines) : en 1234, Raymond-Bérenger complète cette donation en transférant de la ville dans le Bourg, *infra muros Burgi*, le grenier et le droit de la vente du sel⁴⁴. En 1437, c'est le phénomène inverse qui se produit, cette fois au sujet des foires de la Saint-Julien (28 août) et de la Toussaint transférées alors du Bourg au Pré-de-Foire nouvellement créé sous les murs de la cité⁴⁵. Les raisons invoquées sont l'éloignement du Bourg et les désordres causés par ces foires qui se tenaient en partie dans le cimetière et près de l'église où des tables étaient louées par le prévôt et le sacristain : peut-être à l'emplacement de la galerie déjà citée où plusieurs centaines d'écuelles de cette époque furent rejetées en vrac dans un caveau de pierre bâti avec soin contre le mur de la cathédrale et sommairement vidé de ses ossements ; le bétail était lui-même parqué dans un pré dit de la Foire au-dessus de l'Hôpital-Vieux, soit trop

41. F. GUICHARD, *Essai (...)*, p. 105.

42. H. TRUCHOT, « Les ponts de Digne », dans *Bull. Soc. scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, n° 169, 1935, p. 165 sq. ; G. MATHIEU, « Les ponts », p. 50-54.

43. R. ZÉRUBIA, « Les éléments du pont construit sur la Bléone », dans *Annales de Haute-Provence*, n° 297, p. 55-59.

44. E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 167, 169-170 (*Actum Digne in domo dicti prepositi, scilicet in camera superiori*) ; F. BENOIT, *Recueil des actes des comtes de Provence (...)* p. 302, n° 207 (1234).

45. E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 77-78.

46. Désordres allant du bruit au dépôt des peaux et des bêtes mortes dans l'église, où se réfugiaient aussi des gens coupables de coups, qui obtenaient donc une certaine immunité, tandis que la prostitution pouvait s'exercer dans le cimetière...

loin du site⁴⁶. C'était marquer le déclin du Bourg face au développement de la ville, où avait aussi lieu un marché tous les samedis⁴⁷. Les indemnités accordées, comme celles plus anciennes concernant la vente du vin ou les droits du pulvérage et de passage sur les troupeaux, compensaient partiellement cette évolution. Il en était de même des droits d'utilisation des moulins bâtis au quartier des Épinettes ou près de la porte Savine à l'est du Bourg (ce dernier moulin passé entre 1320 et 1359 des mains du Prévôt à des mains laïques)⁴⁸.

La ville ne tarda pas cependant à développer ses propres moulins, sur le Mardaric (moulin du Pré-de-Foire) ou sur les Eaux-Chaudes (moulin du Rocaïre)⁴⁹. Ses principales activités semblent très liées – outre son rôle de ville-étape, avec péages... – à l'agriculture et à l'élevage, en liaison souvent avec l'évolution des terroirs environnants où beaucoup de Dignois avaient des biens, comme le confirme encore le livre d'estime de 1407. Outre la viticulture, très protégée, le commerce du cuir et des peaux est signalé au XIV^e siècle en particulier dans le faubourg de Soleilhe-Bœuf⁵⁰. Le développement des foires ne pouvait qu'y contribuer. L'on notera aussi la progression des métiers de la construction en liaison avec l'exploitation des ressources naturelles (bois, pierre et surtout gypse) et avec la venue d'artisans qualifiés dont certains émigreront en basse Provence⁵¹. Ceci sans négliger les ressources apportées par l'exploitation des eaux thermales, objet de privilèges comtaux depuis la fin du XIII^e siècle au moins...⁵² Ainsi s'affirmait une économie profondément liée au terroir, que les troubles postérieurs devaient cependant désorganiser gravement.

CONCLUSION

Héritière d'un long passé, la bipolarité observée à Digne pendant

47. E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 108.

48. P. GASSENDI, *Notice (...)*, p. 34-35. Outre un moulin à plâtre et un moulin à foulon, des moulins à grain furent alimentés par l'eau de la Bléone grâce à trois canaux; deux autres utilisaient les Eaux-Chaudes. Près du Bourg, Gassendi signale deux moulins, l'un établi dans le pré de la prévôté (où existaient des vestiges anciens), l'autre à proximité de l'ancien hôpital – un canal et un réservoir assurant l'approvisionnement couplé de ces installations. Sur les droits de la prévôté, cf. E. ISNARD, *Essai (...)*, p. 107-108 et p. 139 (moulin *sito extra portam Burgi Digne a parte orientali*).

49. Le moulin du Pré-de-Foire put être étudié récemment à l'occasion des travaux urbains et de son déplacement.

50. F. GUICHARD, *Essai (...)*, p. 326.

51. P. BERNARDI, *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1400-1550)*, Aix-en-Provence, 1995, p. 43-70.

52. J. ARNOUX, *Étude historique sur les bains thermaux de Digne*, Digne, 1886; G. GILLYBEUF, « Les bains thermaux de Digne des origines à nos jours », dans *Annales de Haute-Provence*, n° 286, 1979, p. 207-219.

tout le moyen âge, pour rare qu'elle soit, n'est pas exceptionnelle. Le même phénomène se retrouve en d'autres cas, tel Vaison où la cathédrale restée dans la plaine est dissociée du bourg castral aménagé sur la hauteur, au pied du château comtal récemment réétudié⁵³. Le poids politique de cette forteresse favorisa cependant ici un regroupement progressif de la population autour d'elle, au dépens du site de plaine. Il n'en fut pas de même à Digne, au moins jusqu'aux troubles des XV^e et XVI^e siècles, en raison des fonctions spécifiques assumées par le Bourg. L'intérêt réside en outre ici dans la forte continuité liant ce quartier canonial aux structures de la ville antique, et surtout de l'Antiquité tardive et du haut moyen âge, désormais mieux connues et longtemps utilisées. Leur quasi abandon à la fin du moyen âge est une rupture qui conduit à donner à la ville castrale fortifiée et perchée un rôle centralisateur renforcé encore par la création d'un nouveau lieu de culte se substituant à l'ancienne cathédrale.

Gabrielle DÉMIANS D'ARCHIMBAUD

53. I. CARTRON, « Le château comtal de Vaison », dans *Provence historique*, XL, fasc. 159, 1990, p. 37-36.